

SENSIBILISATION

# RISQUES PSYCHOSOCIAUX



“La santé, ça se travaille”, écoutez nos épisodes de podcast sur cette thématique !



## CONTEXTE

Les risques psychosociaux (RPS) représentent un enjeu majeur pour la santé au travail. Ils regroupent l'ensemble des risques pour la santé mentale, physique et sociale liés aux conditions de travail et aux relations au sein des entreprises.

Les causes des RPS sont multiples. En France, la réglementation impose aux entreprises de les prendre en compte dans leur démarche de prévention des risques professionnels (DUERP).

## OBJECTIFS

- Sensibiliser et informer les travailleurs sur les risques psychosociaux, c'est-à-dire les facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques à l'origine de pathologies notamment psychiques.
- Aider à identifier les risques psychosociaux et les facteurs de protection au sein de l'entreprise.

## DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Définition des Risques psychosociaux.
- Focus sur le stress au travail et ses conséquences : sur la personne et l'entreprise.
- Etude de cas.
- Echanges et conclusion de l'activité.



[Voir catalogue des Rendez-Vous Prévention](#)



### Offre socle

Action de Prévention Primaire  
Comprise dans la cotisation

### Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

### Intervenants

Psychologue du travail et/ou psychologue clinicienne du travail.

### Durée

Module de 1h30 à 3h.  
Groupe de 10 à 30 personnes maximum.  
Format intra-entreprise limité à 2 jours.

## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

## POUR COMPLÉTER

- 🌀 [Formation au jeu de cartes RPS : “Et si on jouait carte sur table ?”](#)
- 🌀 [Escape game sur les RPS : “Venez sauver Mr S.Capegame”.](#)
- 🌀 [Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale \(offre complémentaire\)](#)

## CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41

\*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP